



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Construction d'une culture commune d'évaluation des compétences au cours du cycle 4

Place du PLP et de la découverte professionnelle dans le LSU

Brétigny sur Orge, le 28 mars 2018

Contexte : collège bénéficiant d'une SEGPA

S'inscrit dans
la loi de
refondation
de l'École

S'inscrit dans
la réforme de
la scolarité
obligatoire

S'inscrit pour
des parcours
individualisés,
inclusifs, en
réussite

SEGPA :
Circulaire
n°2015-176

La SEGPA fait intégralement partie du collège :
mêmes cycles, mêmes programmes

14 ans

Le collège



11 ans



3ème

4ème

5ème

6ème

CM2

CM1

CP CE1 CE2

Acquérir des langages spécifiques, notamment de la langue française. C'est aussi commencer à interroger le monde.

Cycle 2

Cycle des apprentissages fondamentaux

Continuité :
- pédagogique et cohérence des apprentissages
- du socle commun
consolider les apprentissages
Permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège.

Cycle 3

Cycle de consolidation

Lors du cycle 4, les élèves travaillent sur des activités disciplinaires **et interdisciplinaires** dans lesquelles ils font l'expérience de regards différents sur des objets communs.

Le cycle 4 a pour mission essentielle de construire chez les élèves un niveau de maîtrise au moins satisfaisant dans chacun des cinq grands domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Cycle 4

Cycle des approfondissements

Finalité de la SEGPA

Circulaire 2015-176

La SEGPA a pour ambition :

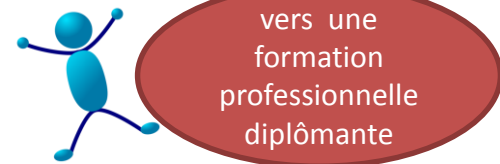
- L'acquisition du socle de connaissances, de compétences et de culture
- L'accompagnement des élèves vers l'accès à une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V . La scolarité en SEGPA doit permettre aux élèves de se situer progressivement dans la perspective d'une formation professionnelle diplômante qui sera engagée à l'issue de la classe de troisième

Les programmes d'enseignement de référence sont ceux du collège, avec les adaptations et aménagements nécessaires.

4° et 3° : classes du cycle 4

De la technologie au professionnel :

Circulaire 2015 -176



3ème

4ème

5ème

L'enseignement de technologie s'appuie sur les programmes du collège : les activités technologiques proposées aux élèves leur permettent de se familiariser, selon des modalités pédagogiques adaptées, avec une démarche de projet technique permettant de déboucher, pour tout ou partie, sur une réalisation en relation avec les domaines de la production de biens ou de services notamment de la langue française.

À partir de 4°, la **démarche de projet** amorcée en classe de cinquième évolue. Elle s'inscrit dans le cadre de situations empruntées à **différents champs professionnels**. Les activités proposées aux élèves au sein des plateaux techniques de la section et de son réseau leur permettent de développer certaines des compétences auxquelles la formation professionnelle fera appel et de faire évoluer la représentation qu'ils se font des métiers. De durée limitée, ces travaux doivent permettre plusieurs réalisations au cours de l'année scolaire afin de construire de nouveaux apprentissages à partir de situations concrètes.

En classe de troisième, l'objectif visé **prioritairement est de préparer l'élève à la poursuite ultérieure d'une formation professionnelle diplômante**. Cette préparation s'effectue dans le cadre de champs professionnels dont les formations diplômantes correspondantes sont clairement identifiées. **Les activités se situent en perspective d'objectifs professionnels**

Cycle 4 - Cycle des approfondissements

La scolarité en SEGPA doit permettre aux élèves de se situer progressivement dans la perspective d'une formation professionnelle diplômante qui sera engagée à l'issue de la classe de troisième

Découverte professionnelle : (arrêté du 31 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 21 octobre 2015)

horaires hebdomadaires				
Enseignements	6e	5e	4e	3e
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	2 h	2 h	2 h	2 h
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Histoire Géographie Ens. moral et civique	3 h	3 h	3 h	2 h
Langue vivante	4 h	3 h	3 h	3 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Sciences et technologie	4 h	4 h 30	3 h	2 h
Découverte professionnelle			6 h	12 h
Module d'aides spécifiques	/	2 h 30		
Total*	26 h dont 3h d'enseignements complémentaires	26 h dont 4h d'enseignements complémentaires	28 h dont 4h d'enseignements complémentaires	31 h30 dont 4h d'enseignements complémentaires

* S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Extrait du décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015

Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2015

1. Les langages pour penser et communiquer

- C1.1 Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- C1.2 Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère (cas échéant, une langue régionale)
- C1.3 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques, informatiques
- C1.4 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

2. Les méthodes et outils pour apprendre

- D2.1 Organisation du travail personnel
- D2.2 Coopération et réalisation de projets
- D2.3 Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information
- D2.4 Outils numériques pour échanger et communiquer

3. La formation de la personne et du citoyen

- D3.1 Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres
- D3.2 La règle et le droit
- D3.3 Réflexion et discernement
- D3.4 Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative

4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

- D4.1 Démarches scientifiques
- D4.2 Conception, création, réalisation
- D4.3 identifier des règles et des principes de responsabilités individuelles et collectives dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'environnement.

5. Les représentations du monde et l'activité humaine

- D5.1 L'espace et le temps
- D5.2 Organisations et représentations du monde
- D5.3 Invention, élaboration, production

Évaluation du niveau de maîtrise atteint en fin de cycle 4

- Les équipes pédagogiques **évaluent de façon globale** chaque niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines.
- **L'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun est menée tout au long du cycle 4, dans les différentes situations d'apprentissage** : observation des capacités des élèves, activités écrites ou orales, individuelles ou collectives, que celles-ci soient formalisées ou non dans des situations ponctuelles d'évaluation.
- Dans la perspective de l'épreuve orale prévue par l'article 7 de l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié, **une attention particulière doit être portée à l'évaluation de l'oral. ...**

Évaluation du niveau de maîtrise atteint en fin de cycle 4

- Le niveau de maîtrise atteint par l'élève, dans chacune des composantes du premier domaine et chacun des quatre autres domaines qui composent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, **est fixé en conseil de classe du troisième trimestre de la classe de troisième ...**

L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de l'élève

MAÎTRISE INSUFFISANTE → **10 points**

MAÎTRISE FRAGILE → **25 points**

MAÎTRISE SATISFAISANTE → **40 points**

TRÈS BONNE MAÎTRISE → **50 points**

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement de complément selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints ;

20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés.

Le niveau atteint est apprécié par l'enseignant ayant eu en charge l'enseignement de complément suivi par l'élève.

Certificat de formation générale (CFG)

Arrêté du 19-7-2016 - J. O. du 3-8-2016 paru au BO 33 du 15 septembre 2016

- Article 12 : pour les candidats scolaires, le jury décide de l'attribution du diplôme au vu de l'ensemble des résultats obtenus et du bilan de fin du cycle 4 du livret scolaire
- Article 7 : le niveau de maîtrise attendu pour chacune des composantes du premier domaine et pour chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit être au moins égal à l'échelon « maîtrise satisfaisante » de l'échelle de référence du cycle 3

CFG – élèves sous statut scolaire

Domaine 1 – cycle 3 : Les langages pour penser et communiquer	MAXI
• Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit	30
• Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale	30
• Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques	30
• Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps	30
Domaine 2 – cycle 3 : Les méthodes et outils pour apprendre	30
Domaine 3 – cycle 3 : La formation de la personne et du citoyen	30
Domaine 4 – cycle 3 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques	30
Domaine 5 – cycle 3 : Les représentations du monde et l'activité humaine	30
	240

Page 12 **240 points pour les 4 domaines + 160 = 400 points**

Conclusion

- **Découverte professionnelle :**
 - un enseignement de cycle 4 (enseignement de complément : 12 h en 3° soit 38 % des enseignements) : doit être pris en compte dans le LSU)
 - deux entrées possibles :
 - Par les compétences du socle : les activités sont choisies pour permettre la mise en œuvre de compétences ciblées
 - Par les activités : qui permettent de développer des compétences professionnelles représentatives du champ professionnel et des compétences du socle
 - Elève de SEGPA : un collégien comme les autres
 - Quatrième et troisième : cycle des approfondissements,
 - Bulletin trimestriel : éléments significatifs de cycle 4
 - Evaluation du socle :
 - Pour le DNB Pro,
 - Permet également l'attribution du CFG au vu de l'ensemble des résultats obtenus et du bilan de fin de cycle 4 du livret scolaire.
 - Est prise en compte pour l'affectation post troisième.

Conclusion

- **... Découverte professionnelle :**
 - Privilégier la pédagogie de projet qui implique l'élève
 - Découverte professionnelle : découverte du monde économique et professionnel (au sens large, sans limiter à la seule découverte d'un métier à envisager post 3°)
 - Rechercher l'interdisciplinarité (EPI ou co-intervention avec les PE pour l'enseignement général)
 - Outils d'évaluation : chacun doit pouvoir créer ses propres outils ou, mieux, des outils communs à l'équipe pédagogique
 - Penser à valoriser les projets (évaluation positive qui prend en compte les compétences développées dans le cadre du projet et permet la validation de tout ou partie pour le LSU)

→ **Annexe**

**Découverte du monde économique et professionnel :
développer des attitudes sociales qui favorisent une bonne
adaptation au monde du travail**



Documents ressources

- **Document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture** (Eduscol, octobre 2016) :

- **RAE C3** : Éléments pour l'appréciation du niveau de maîtrise satisfaisant en fin de cycle 3
- **RAE C4** : Éléments pour l'appréciation du niveau de maîtrise satisfaisant en fin de cycle 4

<http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html>

- **Document ressources enseignement en SEGPA- Champ professionnel** (Eduscol, octobre 2017)

<http://eduscol.education.fr/cid48069/erea-et-segpa-documents-ressources-pour-les-enseignants.html>